
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_022

**OBJET : CONVENTION DE
REMBOURSEMENT A LA COMMUNE
DES ECHELLES POUR ACHAT DE
MASQUES**

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 24 février 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 31</i></p> <p><i>Pouvoirs : 5</i> <i>Votants : 36</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative : Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Christiane BROTO SIMON à Christine SOURIS ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET ; Pierre BAFFERT à Birgitta RENAUDIN</p>
--	---

RAPPELANT que dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a acquis des masques dans le cadre d'une commande mutualisée proposée par la commune de Les Echelles.

CONSIDERANT que la commune de Les Echelles a réalisé deux commandes mutualisées de masques au profit de 29 collectivités pour un total de 23 500 masques FFP1 et 6 300 masques FFP2.

CONSIDERANT qu'au vu des dépenses éligibles à partir du 13 avril 2020, du prix d'achat des masques et du plafonnement de l'aide consentie par l'État, la commune de Les Echelles a sollicité et perçu une subvention d'un montant total de 12 341€.

Afin de définir les modalités de reversement entre la commune de Les Echelles et les collectivités partenaires de la subvention perçue par la commune de Les Echelles au titre du remboursement de masques achetés par les collectivités au profit de la population par l'Etat, une convention doit être établie.

Le projet de convention est présenté en annexe.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Mme La Présidente ou son représentant à signer la convention,
- **AUTORISE** Mme La Présidente ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 04 mars 2021,



CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION
Remboursement par l'Etat de masques achetés par les collectivités au profit de la population par l'Etat

Entre :

LA COMMUNE DES ECHELLES

Centre administratif, 2 passage de la Poste, 73360 Les Echelles,

Représentée par son Maire, Myriam CATTANEO, agissant en vertu d'une délibération du 11 décembre 2020,

D'une part,**Et :**La Commune de Communauté de Communes Cœur de Chartreuse 2 Zone Industrielle Chartreuse Guiers 38380
Entre-Deux-Guiers

Représenté par Madame Anne LENFANT, Maire agissant en vertu d'une délibération du

Ci-après dénommé(e) « COLLECTIVITE PARTENAIRE »

D'autre part,**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :****ARTICLE 01 : OBJET DU REVERSEMENT**

Pour mémoire, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, la commune des Echelles a réalisé deux commandes mutualisées de masques au profit de 29 collectivités pour un total de 23 500 masques FFP1 et 6 300 masques FFP2.

Au vu des dépenses éligibles à partir du 13 avril 2020, du prix d'achat des masques et du plafonnement de l'aide consentie par l'état, la commune des Echelles a sollicité et perçue une subvention d'un montant total de 12 341 €.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de reversement entre la COMMUNE DES ECHELLES et les collectivités partenaires de la subvention perçue par la COMMUNE DES ECHELLES au titre du remboursement de masques achetés par les collectivités au profit de la population par l'Etat.

Considérant que le prix plafond établi par l'Etat pour le remboursement des masques est de 0,84 € plafonnée par masque et que la prise en charge est de 50%,

Pour la COLLECTIVITE PARTENAIRE, le remboursement s'établit comme suit :

Commande	Quantité acquises par la COLLECTIVITE PARTENAIRE	Prix TTC payés / Prix plafond	Quantité x Prix TTC payés / Prix plafond	Prise en charge à 50%
Masques FFP1 - commande 1	0	0.77 (plafond à 0.84 €)	0	0
Masques FFP2 - commande 1	600	0.84 €	504	252
Masques FFP1 - commande 2	0	0.84 €	0	0
Masques FFP2 - commande 2	0	0.84 €	0	0
MONTANT TOTAL A REVERSER A LA COLLECTIVITE PARTENAIRE				252

La COLLECTIVITE PARTENAIRE devra transmettre le RIB de son comptable assignataire.

ARTICLE 02 : MODALITES DE REVERSEMENT

Le reversement s'effectuera en une fois, sur l'année 2021.

ARTICLE 03 : AVENANT

Toute modification de la présente devra intervenir sous forme d'avenant soumis aux mêmes formalités que la présente.

Fait en deux exemplaires, le 29 Janvier 2021.

Le Maire des Echelles,
Myriam CATTANEO

Le Représentant de la COLLECTIVITE PARTENAIRE,

.....

